



Commune de Bouvesse-Quirieu

Département de l'Isère

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal SEANCE du 8 Novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 8 Novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric GONZALEZ, Maire.

Membres du Conseil Municipal présents :

Mmes : Myriam BLAEVOET, Violaine KANMACHER, Sylvie FOURNIE, Karine RHONE, Lorène LAX-COMERRO.

MM : Frédéric GONZALEZ, Serge BORDEL, Romain TEILLON, François ALMODOVAR, Frédéric JOIRON, Joël GARÇON, Thierry MERLE, Eric VIENOT DE VAUBLANC.

Membres du Conseil Municipal excusés :

Mmes Annie JERPHAGNON-GRANDJEAN, Stéphanie PROST, Angélique SIMON,
MM. Eddy LOZOWSKI, Cédric TALLON.

Membres du Conseil Municipal absents : Bochra KINGET

Arrivée de M. VIENOT DE VAUBLANC à 19H09 avant l'approbation du Compte-Rendu du 11 Octobre 2022.

Approbation à l'unanimité du Compte-Rendu.

Mme JUGE Gaëlle a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Réhabilitation de l'ancienne école du Rolland (accueil provisoire de la mairie) : choix entreprises attribution marché de travaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- 19.07.2022 – Délibération du Conseil Municipal n°25-2022 – Validation APS projet de réhabilitation de l'ancienne école du Rolland pour accueil provisoire de la mairie.

Il a été procédé à un avis d'appel d'offres, pour le marché de travaux, suivant la procédure adaptée. Un avis d'information simplifié a été adressé à la plateforme de mise en ligne www.emarchespublics.com le 12 septembre 2022 et paru dans le journal d'annonces légales « Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné » le 16 septembre 2022. Dix offres ont été réceptionnées.

Après vérification de l'offre et du rapport d'analyse par le Maître d'œuvre, la commission a décidé d'attribuer les lots du marché de travaux de la manière suivante :

Lots	Attributaire	Montant HT
1 - Maçonnerie VRD	Groupement BERTRAND TP à Bouvesse-Quirieu	74 993,86 €
Option 1 : enrobé cour		14 740,84 €
Option 2 : façades		41 290,23 €
2 - Couverture	N/A	0,00 €
3 - Menuiseries ext. Métalliques	Borello Isoclair 0 Saint Clair de la Tour	90 084,42 €
4 - Menuiseries intérieures	N/A	0,00 €
5 - Plâtrerie - peinture	La Belmontoise à Nivolas-Vermelle	38 876,99 €
6 - Carrelages - faïences	SIAUX à Chonas L'Amballan	10 316,98 €
7 - Ferronnerie	Gutin Serruerie à Dolomieu	15 249,30 €
8 - Electricité - chauffage électrique	Gaillard électricité à Les Avenières Veyrins Thuellin	23 652,00 €
9 - Plomberie	N/A	0,00 €

Les lots infructueux seront attribués, par décision du Maire, à l'issue d'une consultation qui sera menée ultérieurement.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal est appelé à délibérer.

M. JOIRON demande comment les autres lots non attribués vont être attribués.

M. le Maire Précise qu'une consultation simplifiée pourra être menée avec une mise en concurrence.

M. VIENOT DE VAUBLANC demande si dans les lots il y avait plusieurs candidats et ce qui a fait la différence.

M. le Maire explique que les offres ont été analysées, il y a un rapport qualification / prix avec pondération pour noter les offres.

Mme KANMACHER s'interroge sur une méthode pour mieux informer les entreprises locales (ex : avis de publication sur le site internet pour la mise en ligne du marché).

M. GARCON Joël s'est retiré et n'a pas pris part au vote.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, M. Joël GARCON s'étant retiré, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 11 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

DÉCIDE de suivre l'avis du bureau de Maitrise d'Œuvre,

DÉSIGNE les attributaires de la manière suivante :

Lots	Attributaire	Montant HT
1 - Maçonnerie VRD	Groupement BERTRAND TP à Bouvesse-Quirieu	74 993,86 €
Option 1 : enrobé cour		14 740,84 €
Option 2 : façades		41 290,23 €
3 - Menuiseries ext. Métalliques	Borello Isoclair 0 Saint Clair de la Tour	90 084,42 €
5 - Plâtrerie - peinture	La Belmontoise à Nivolas-Vermelle	38 876,99 €
6 - Carrelages - faïences	SIAUX à Chonas L'Amballan	10 316,98 €
7 - Ferronnerie	Gutin Serrurerie à Dolomieu	15 249,30 €
8 - Electricité - chauffage électrique	Gaillard électricité à Les Avenières Veyrins Thuellin	23 652,00 €

DÉCIDE que les lots n°2 couverture, n°4 menuiseries intérieures et n°9 plomberie seront attribués, par décision du Maire, à l'issue d'une consultation qui sera menée ultérieurement.

OBJET : Communauté de communes des Balcons du Dauphiné : convention cadre de partenariat entre la CCBD et ses communes membres concernant l'organisation des cycles de natation scolaire pour l'année 2022/2023.

Dans le cadre de la coopération entre la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et ses communes membres pour la mise en œuvre des compétences communales ou intercommunales, il y a lieu de prévoir les modalités de partenariat concernant l'organisation des cycles de natation scolaire.

La convention cadre de partenariat concerne les classes de cycle 2 de l'année scolaire 2022/2023 et fixe les obligations de chaque partie.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal est appelé à délibérer.

Les classes concernées sont :

- CP avec Mme HALUT
- CE1 avec Mme BIANCO
- CE2 avec Mme SCHMITZ

Le coût du transport est pris en charge par la CCBD et les séances de natation sont réglées par la commune.

M. le Maire précise que la natation est une compétence obligatoire mais financée par les collectivités.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :

- 12 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tout autre document se rapportant à ce sujet.

OBJET : Convention entre la commune de BOUVESSE-QUIRIEU et le groupe SACPA pour la gestion de la fourrière animale à compter du 1^{er} janvier 2023

Arrivée de Mme LAX COMERRO à 19H42 lors de la présentation.

Nous avons reçu une proposition de renouvellement du contrat pour gestion de fourrière animale du groupe SACPA – 12 place Gambetta 47700 CASTELJALOUX.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal les conditions d'intervention du prestataire, à savoir :

- Un nombre d'interventions illimité (capture, prise en charge et enlèvement) 24/7 avec un délai maximum de 2h (ligne d'astreinte dédiée) pour animaux divagants et/ou dangereux
- L'accueil, l'hébergement et la gestion administrative et sanitaire des carnivores domestiques sur le site de Marennes (69)
- La recherche des propriétaires et la gestion des restitutions
- Le transfert en association de protection animale pour les animaux non restitués
- La garde sociale des animaux des personnes hospitalisées, incarcérées, expulsées ou décédées pendant 8 jours.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de :

- Signer la convention de fourrière animale complète avec le groupe SACPA, au prix de 0.966€ HT par habitant, pour l'année 2023, renouvelable tacitement 3 fois.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal est appelé à délibérer.

Mme KANMACHER précise qu'il est exclu les chats errants.

M. le Maire précise que la gestion des chats errants fait partie d'une convention particulière.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 13 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

ACCEPTE la proposition du groupe SACPA pour l'année 2023 ;

AUTORISE M. le Maire à signer la convention et le partenariat avec ledit prestataire.

OBJET : Décision modificative n°2 – budg 2022 – M14 virement de crédits

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le crédit prévu à certains chapitres et opérations du budget M14 de l'exercice 2022 étant insuffisant ; il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits réalisables par la voie de la décision budgétaire modificative suivante :

Objet des dépenses	Diminution sur Crédits déjà alloués		Augmentation des Crédits	
	Chapitre	Somme	Chapitre	Somme
	Article		Article	
	Opération		Opération	

Investissement Recettes Opération OPFI	021	- 30 000€		
Investissement Dépenses Opération 10007	23-2315	+ 30 000€		
Fonctionnement Dépenses Virement à la section I	023	- 30 000€		
Fonctionnement Dépenses Dépenses imprévues			022	+ 30 000€
Objet des dépenses	Diminution sur Crédits déjà alloués		Augmentation des Crédits	
	Chapitre Article Opération	Somme	Chapitre Article Opération	Somme
Investissement Dépenses Opération 10006	23-2315	- 75 000€	23-2313	+ 75 000€

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :

- 13 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

AUTORISE les virements de crédits qui lui sont proposés par M. le Maire, et demande à ce que la présente délibération soit transmise à Monsieur le Trésorier de MORESTEL/MONTALIEU-VERCIEU pour exécution.

OBJET : Convention entre la commune de BOUVESSE-QUIRIEU et la commune de MONTALIEU-VERCIEU : fonctionnement de la classe ULIS

L'école élémentaire de la Grande Prairie à Montalieu-Vercieu dispose d'une classe ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) permettant d'offrir aux élèves qui en bénéficient une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins ainsi que des enseignements adaptés dans le cadre de regroupement et permet la mise en œuvre de leurs projets personnalisés de scolarisation.

En contrepartie de l'accueil d'enfant(s) résidant à BOUVESSE-QUIRIEU, la commune de MONTALIEU-VERCIEU demande une participation financière estimée à hauteur de 726.71€ par enfant (comprenant charges à caractère général et charges de personnel) pour l'année 2021/2022.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de :

- Signer la convention

- Financer la classe ULIS de MONTALIEU-VERICEU, en fonctionnement par enfant scolarisé, pour l'année 2021 / 2022,
- Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 13 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

ACCEPTE les termes de la convention ;

ACCEPTE de financer la classe ULIS de MONTALIEU-VERICEU, en fonctionnement par enfant scolarisé, pour l'année 2021 / 2022,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

OBJET : Extinction de l'éclairage public pour une partie de la nuit.

M. le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies.

Une réflexion ainsi été engagée sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du Maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie et la protection des biens et des personnes.

D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable /ou/ ne constitue pas une nécessité absolue.

Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges astronomiques dans les armoires de commande d'éclairage public. La commune étudiera les possibilités techniques de mise en œuvre et le cas échéant, les adaptations nécessaires.

Cette démarche sera accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique.

En période de fêtes ou d'évènements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

M. le Maire propose d'interrompre l'éclairage public **de 23h à 5 heures du Matin** et de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, de procéder à l'ensemble des opérations nécessaires à cette mesure et à signer tout document se rapportant à celle-ci.

Le Conseil Municipal doit également valider une demande de subvention pour cette mesure.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal est appelé à délibérer.

M. le Maire précise que cela nécessitera d'acheter environ 8 horloges ASTRO et entamer une démarche de remplacement de l'éclairage par un système basse consommation.

M. VIENOT DE VAUBLANC demande si l'on peut revenir en arrière la décision est-elle définitive ?

M. le Maire précise que l'on expérimente cette mesure et que nous ferons un bilan pour savoir si l'on maintient ou modifie cette réglementation.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 13 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

DECIDE de solliciter le concours financier du Conseil Départemental de l'Isère pour cette opération,
CHARGE Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, de procéder à l'ensemble des opérations nécessaires à cette mesure et à signer tout document se rapportant à celle-ci.

QUESTIONS DIVERSES

1 / Présentation du PPI 2023-2025

Le doc joint en annexe, liste les différents projets à mettre en œuvre d'ici à la fin du mandat. C'est un programme ambitieux, qui n'est pas figé (on peut rajouter ou reporter si besoin)

Les chiffres qui accompagnent les différentes réalisations ne sont là qu'à titre indicatifs et sont susceptibles d'évoluer, tout comme les aides et subventions.

M. VIENOT DE VAUBLANC demande le nombre de licenciés des autres communes et rappelle l'engagement de la Mairie de Montalieu.

M. le Maire précise que M le maire de Montalieu s'est engagé seulement sur les dépenses de fonctionnement.

Les discussions sont en cours.

M le Maire précise que le logement laissé vacant au-dessus de la cantine, ne sera pas reloué immédiatement et permettra d'avoir, sans travaux spécifiques, un logement suffisamment grand pour y accueillir une famille. Il faudra prévoir de le meubler dès 2023.

M. VIENOT DE VAUBLANC relève que ce sont des sommes / budgets importants et qu'il est surpris qu'on n'ait pas une logique de bénéfice.

M. le Maire précise qu'il n'est pas dans une perspective de bénéfice et qu'il vaut mieux avoir un budget à l'équilibre... Une commune n'est pas une entreprise et n'a pas vocation à faire des bénéfices. Une commune qui réduirait ses investissements et dégagerait trop d'excédents, verrait inmanquablement ses aides et dotations (Etat, Région, ...) réduites ou annulées.

M. VIENOT DE VAUBLANC précise que le bénéfice pourrait s'accompagner d'une baisse d'impôts.

M. le Maire est certain que le budget présenté est tenable sans hausse d'impôts. Baisser les impôts c'est une autre question ... (geste politique fort).

L'ensemble de l'assemblée est d'accord que l'idée est de tenir les budgets sans augmentation des impôts.

M. TEILLON demande si le toit de l'église sera fait en 2023.

M. MERLE : les travaux sont prévus au printemps 2023.

2 / Courrier de Mme Péju, conseillère régionale et maire de Porcieu.

Il est proposé à la commune de BQ de signer une convention de participation avec la gendarmerie pour l'achat de jumelles- radar. Cet équipement qui fait défaut à la brigade de Montalieu.

Actuellement ce sont les équipements de La Tour du Pin qui sont mis à disposition deux ou trois semaines dans l'année.

Même si je déplore le manque de moyens dont dispose Montalieu, est-ce aux communes de payer ce genre d'équipement à la place de l'Etat ?

Au-delà de la somme, proportionnelle à la population (775 € pour BQ) c'est sur le fond qu'il faut se prononcer.

La commune de St Baudille a donné un avis défavorable. La mesure ne fait pas non plus l'unanimité sur Porcieu.

M. le Maire peut comprendre que la gendarmerie de M-V souffre de manque de matériel mais il est difficilement entendable de financer les manquements de l'Etat et ses missions régaliennes.

M. GARCON est d'accord avec cette vision, (les jumelles sont uniquement un outil répressif), un radar fixe sur une zone dangereuse serait plus envisageable car il participe à la prévention d'accidents.

M le Maire fait lecture du courrier en réponse.

Mise au vote : Défavorable à l'unanimité.

3 / Voirie communale

Afin de sécuriser la traversée du village, rue du Bourg, nous avons évoqué la possibilité d'installer une signalisation visant à éviter les accrochages comme il y a eu encore récemment.

Deux possibilités :

Signaler les priorités à droite des nombreuses voies qui débouchent sur la rue du Bourg, pour être en cohérence avec le code de la route mais au risque de voir certains automobilistes de ne pas les respecter.

Donner priorité à la rue du Bourg, en installant de panneaux STOP sur les rues perpendiculaires, au risque de favoriser une vitesse excessive sur la traversée.

Mme KANMACHER et M. M. VIENOT DE VAUBLANC expriment leur volonté de faire ralentir la circulation sur la route principale afin de sécuriser.

4 / Cérémonie de fin d'année avec les agents

Après 2 années blanches, nous renouons avec la tradition. Nous nous retrouverons le vendredi 16 Décembre à partir de 19h à la salle AZUR.

Réception des agents avec conjoints et enfants pour remise de cadeaux et de chéquier-cadeau.

Les élus et conjoints sont invités également.

La formule sera un peu modifiée. Plus de repas mais un apéritif suivi d'un buffet afin de mettre plus de convivialité.

Une demande faite à LauCook (Laurent Pantel) pour l'ensemble de la prestation.

Inscription des élus à faire avant le 1^{er} décembre.

5) cérémonie des vœux de la mairie

Le Samedi 14 Janvier à partir de 18h à la salle Corail.

Est-il possible de prévoir une projection des images des différents projets et réalisations (mairie, ancienne école, garages municipaux, bibliothèque, école élémentaire, tyrolienne, parcours de santé...) et des événements et manifestations qui ont marqué 2022 (incroyabilicieuse soirée, solirocks, activités de vacances, Engrangeons la musique ...)

6) Demande RDV – VICAT avec Christine NOAILLY

21/11 - AM

01/12 – AM

05/12 – AM (attention intervention de la CCBD – Marais Sarradin)

07/15 - AM

7/ PLU – Terre d’urbanisme

Première rencontre le 9 Décembre toute la journée.

Important que les élus s’impliquent dans cette démarche (adjoints et membres de la commission).

8/ Invitation Préfet

Présence de Fred JOIRON à Saint Chef le 23/11 à 14H30

9/ Invitation Sainte Barbe

Parole aux commissions

M. Fred JOIRON :

- Exercice de PCS début Janvier

M. Romain TEILLON :

- Passage piétons vers le cimetière à faire retracer
- Couper les sapins côté VICAT - Problème de limite « Impasse des Lilas » / Demande de RDV sur place DUPLESSY
- Action sécurité le long de la voie piétonne le long de la RD 1075 pour les piétons de nuit
- Antenne de téléphonie allumée toute la nuit sur la partie basse – Contacter HIVORY
- Signalement de véhicules qui ne bougent pas sur le parking des logements « Alpes Isère Habitat » - (Propriété privée)
- Problème de panneaux de signalisation / incohérent à proximité de la plateforme du tri sélectif d’Enieu

M. VIENOT DE VAUBLANC demande s’il l’on pourrait passer à 70 km/h sur la zone à proximité de la plateforme du tri sélectif d’Enieu.

M. le Maire précise que la demande a été faite sous les précédents mandats mais refusée par le Département.

Mme RHONE :

- Invasion de nuisibles à Marlieu (ragondins) à proximité de la route qui a été refaite

Mme KANMACHER :

- Attente des articles pour le bulletin Municipal – Merci pour vos retours
- Travaux et ENS : travaux sur le sacré cœur / commande du mobilier
- Projet biblio avance bien – Prochain RDV le 28/11
- Bâtiment des batteuses – Intervention sur la toiture rapidement pour éviter une aggravation – Les travaux seront prévus. Il nous faudra un devis.

M. VIENOT DE VAUBLANC :

- Lecture d’un article concernant l’utilisation des forêts issu du PARTICULIER – Diffusion de l’article éventuellement dans le bulletin municipal
- CHIMIREC quelles sont les nouvelles ?

- M. le Maire n'a pas d'information supplémentaire, les travaux de construction avancent.
- Question sur les résultats d'ACMO pour avoir des relevés (M. le Maire a fait la demande à M. FREMIOT Directeur pour avoir un retour lisible des données). Est-il possible d'avoir d'autres relevés ? M. le Maire souhaite attendre le retour de VICAT mais on peut l'envisager sur début 2023.
 - Il a relevé entre 50 et 60 Décibels à 18H au niveau de la place de l'église - Rayonnement sonore important et VICAT travaille à une modification / une amélioration.
 - Suppression ou baisse des lumières sur le dôme

Myriam BLAEVOET et Sylvie FOURNIE

- Invitation CCAS pour les colis des aînés
- Conseil des écoles :
 - o Exercices incendie réalisés
 - o Détail des effectifs de rentrée
 - o Intervention d'un éducateur foot pour « encadrer l'activité sur le temps de cantine et mettre en place avec les élèves, un règlement de jeu
 - o L'association ISA est intervenue dans les classes pour une sensibilisation au handicap
 - o Projet de la visite de la caserne...
- Formation PSC1 aux agents + Formation sur l'autisme dans les semaines à venir
- CME : Cérémonie du 11 Novembre... Intervention des enfants lors des vœux du Maire

M. François ALMODOVAR :

Pourquoi pas d'installation de panneaux solaires sur le garage.

La solution a été étudiée mais non retenue (rentabilité et coût).

M. Thierry MERLE :

- Les travaux du mur de la cure sont terminés
- Installation de range vélos vers la salle polyvalente et au city-stade
- L'installation de WC publics à l'Espace les Sources est toujours à l'étude

M. GARCON Joël :

- Le dossier de PC et consultations concernant le garage municipal sont en cours.

Conseil Municipal en date du 8 Novembre 2022

Mme Violaine KANMACHER	Mme BLAEVOËT Myriam	Mme FOURNIÉ Sylvie
M. François ALMODOVAR	Mme RHONE Karine	Mme SIMON Angélique
M. Serge BORDEL	Mme Annie JERPHAGNON – GRANDJEAN	Mme Stéphanie PROST
M. TEILLON Romain	M. GARÇON Joël	M. Frédéric JOIRON
M. MERLE Thierry	M. Cédric TALLON	Mme Bochra KINGET
M. Eddy LOZOWSKI	M. Eric VIENOT DE VAUBLANC	Mme Lorène LAX COMERRO
		M. GONZALEZ Frédéric